

# HARKIS

## Histoire d'un *abandon programmé* en 1962



*«J'ai suivi les ordres que je recevais, multiplié les efforts pour engager les éléments musulmans à nos côtés et leur donner les garanties touchant la protection que leur assurerait, en toute hypothèse, La France. Le 3 juillet, tout ce que j'avais ainsi dit s'est trouvé définitivement bafoué ou renié. Il m'en reste une blessure qui m'a enlevé le repos.» Général Casenave.*



## SOMMAIRE

1 - *Préambule*

2 - *Soldats musulmans dans l'armée française et état des lieux*

3 - *Chronologie des événements*

4 - *Bilan et conclusion*

## 1 - Préambule

*A l'occasion du cinquantenaire de l'exode des français d'Algérie (chrétiens, musulmans et juifs), j'ai voulu écrire une synthèse chronologique des événements douloureux subis par nos frères Harkis (entre autres) en 1962.*

*Il y a eu beaucoup de livres édités sur les Harkis, cette tranche d'histoire en est la synthèse.....que je leur dédie.*

*Je la dédie aussi à tous les HOMMES D'HONNEUR (des JUSTES), officiers de l'armée française, S.A.S entre autres, qui ont choisi l'HONNEUR plutôt que l'obéissance à des ordres infamants, ils n'ont pas été assez nombreux mais ils ont en partie sauvé l'honneur de l'armée française.*

*Général CASENAVE, Général MEYER, Général FAIVRE, Lt DE KERVENOAEL, Capitaine KHELLIF, les officiers D.ABOLIVIER, B. MOINET, J.Y ALQUIER, Lt-Colonel BENESIS DE ROTROU, André WORMSER officier de réserve \*et bien d'autres, l'Amiral commandant la base de Mers-El-Kébir et tous les commandos Marine. Aucun supplétif musulman de la Marine Nationale ne fut abandonné.....*

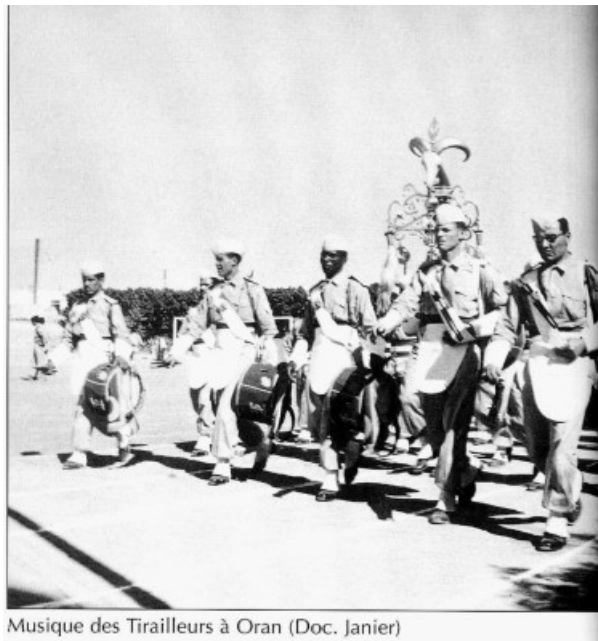
*En 1493, Christophe Colomb, avait refusé de laisser quelques marins de son équipage échoué dans le port de Lisbonne :  
«Il est de tradition, chez les Amiraux de Castille, de choisir la mort plutôt que d'abandonner un seul de ses hommes»  
500 ans plus tard, ces officiers ont suivi cette réplique pleine de grandeur, qu'ils en soient remerciés.*

*guy*

*\*également certains Préfets et Sous-Préfets qui ont délivré des vrais faux papiers aux Harkis jusqu'au 30 juin 1962.*

## *2 - Soldats musulmans dans l'armée française et état des lieux*

*Dés les débuts de la conquête de l'Algérie, l'armée française comptait des musulmans dans ses rangs, en 14-18, c'est environ 176.000 musulmans d'Algérie qui combattent les allemands, en 1940 123.000 se battent sur le front, en Italie 1943 et au débarquement de Provence en août 1944, ils sont 134.000 soit un peu plus de 30% des effectifs de l'Armée d'Afrique.....(zouaves, spahis, goumiers et tirailleurs).*



Musique des Tirailleurs à Oran (Doc. Janier)

*Au déclenchement de la rébellion, le 1er novembre 1954, le Général Cherrière commandant la Xème région militaire d'Alger, dispose de 40.000 hommes (dont une partie de musulmans ?).*

*La 1ère harka a été créée dès novembre 1954, après l'assassinat de l'instituteur Jean Monnerot et du Caïd Hadj Sadok, dans les Aurès.*

*Jean SERVIER, officier de réserve, ethnologue spécialiste du monde berbère, fera armer une cinquantaine de partisans chaouis de la tribu des Touabas, commandés par l'Agha Merchí, ce sera le 1er groupe d'auto-défense.*

*En janvier 1951, Pierre Mendès France, Président du Conseil nomme Jacques Soustelle Gouverneur Général de l'Algérie. Dès son arrivée à Alger en février 1955, Soustelle entreprend une tournée d'inspection dans les Aurès. Sa formation d'ethnologue et sa personnalité humaniste, l'amènent à rechercher le contact avec les populations et se rendre compte de la réalité du terrain.*

*Son constat est celui de la sous-administration et de l'isolement des populations indigènes démunies.*

*(environ 50% de la population et cela dure depuis un siècle)*

*Immédiatement, il donne à l'armée une mission nouvelle :  
**La Pacification.***



*SAS sur les hauts plateaux*

*Environ 800 SAS seront créées (décret du 26.09.1955) mission confiée au Général Parlange avec les objectifs suivants :*

- *Recensement et reprise de contacts avec les populations abandonnées par l'administration.*
- *Pacification, ordre, sécurité, paix et progrès.*
- *Mise en place des services administratifs suivants :*
  - *Etat-Civil*
  - *Travaux publics*
  - *Transports, Marchés*

- *Scolarisation*
- *Assistance médicale gratuite*
- *Agence Postale*
- *Aide à la jeunesse*



*spahis*

*Entre 1956 et 1959, on a :*

- *des Harkis un peu partout en Algérie , opérant en général dans leur région d'origine, SAS et appoint unités régulières comme les commandos Marine de Mers-el-Kébir.*
- *des Moghzanis dans les SAS.*
- *des soldats qui peuvent être des harkis dans les GMPR (Groupes Mobiles de Protection Rurales)*
- *des soldats GMS (Groupes Mobiles de Sécurité ) créés par le Gouverneur Léonard en janvier 1955.*
- *des groupes d'Auto-Défense de villages*
- *des commandos de Chasse, créés par le Général CHALLE début 1959.*

*Ces unités composées de contractuels est évaluée à 150.000 hommes dont 70.000 Harkis.*

*Dans l'armée, il y a des appelés ou engagés (tirailleurs, goumiers, spahis et méharistes) environ 110.000 hommes. Les harkis sont les plus mal lotis, embauchés par contrat d'un mois renouvelable, ils n'ont pas droit à la sécurité sociale ni aux allocations familiales comme les autres.*



*Le Bachaga Boualem avec le Général Gracieux, Inspecteur des TAP, le Bachaga était à la tête de 1500 Harkis et la région qu'il contrôlait était sûre.\**



*levée des couleurs dans une SAS*

*\*dans l'Orléanvillois (Ouarsenis)*





Marcgeo35

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)

*section de Harkettes en Kabylie*



*Harkis en patrouille au Sahara*

### 3 - Chronologie des événements

Dans une lettre du 15.11.1958, le colonel Amirouche commandant la willaya 3 (Kabylie), mettait en garde un chef de Harka musulman.

«La France, un jour, s'en ira d'Algérie.....que deviendrez vous ? La France vous prendra t-elle ? Illusion que tout cela ! Elle vous abandonnera bel et bien et vous serez comme un aveugle au milieu du désert, essayant en vain de retrouver son chemin». Fin de citation.

#### 11 MARS 1962

Huit jours avant le cessez le feu, les colonels commandant de secteurs reçoivent une note de Pierre Messmer, Ministre des armées, concernant les supplétifs. Elle annonce la conclusion prochaine d'un accord avec le FLN et la libération des prisonniers de l'ALN.

Il est indiqué les mesures proposées aux harkis :

- 1/ Engagement ferme dans l'armée française, mais sans pouvoir emmener sa famille.
- 2/ Un contrat avec un délai de réflexion de 6 mois mais sans arme.
- 3/ Un licenciement avec prime.

Le ministre ajoute : Il est hautement souhaitable que la majorité des supplétifs, décident de continuer à vivre dans leur pays.

#### 19 MARS 1962

Après signature des Accords d'Evian, proclamation du cessez le feu, la première garantie signée par la France et le GPRA, concernait la sécurité des personnes.

«Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné.....en raison d'actes commis avant le jour de la proclamation du cessez le feu»

*En même temps, le FLN en Algérie prévient les musulmans de l'armée française «Tous ceux qui porteront l'uniforme colonial après le 1er avril 1962, signeront leur arrêt de mort».*

*Pour Boumedienne, chef de l'état-major de l'armée des frontières (Maroc et Tunisie) «Les valets du régime colonial, ne trouveront le repos que dans la tombe.....»*

*Le 19 mars est donc pour les Harkis (tout comme les européens et musulmans francophiles) un jour de profonde détresse.*



*Harkis dans un centre d'instruction en 58/59*

*03 AVRIL 1962*

*Le Comité des Affaires Algériennes donnait l'ordre de désarmer en «douceur» et de licencier les Harkis. Ce qui fut fait souvent par surprise.*

*C'est au cours de ce comité que de GAULLE déclare :*

*«Il faut se débarrasser de ce magma d'auxiliaires qui n'a jamais servi à rien !»*

*Environ 80% des supplétifs regagnent leurs villages, certains ont perçu une prime, que le FLN leur réclame aussitôt et ils passent directement et sans protection sous son contrôle. Ceux qui se sentent menacés et qui demandent leur transfert en France, doivent attendre chez eux de connaître la nature d'un dossier de rapatriement qui n'est pas encore fixé, et qu'il reste à établir, quand on sait qu'ils sont presque tous illettrés . En réalité, le rapatriement n'est toujours pas organisé, il fait seulement l'objet d'études.*



*Une unité de l'armée quitte le poste en abandonnant ses supplétifs.....*

*L'armée française se retire progressivement dans le bled, les Harkis désarmés sont soit abandonnés dans les postes ou dans leurs douars.*

*Dans la majeure partie des villages et des douars, la population suit maintenant les consignes du FLN.*

*Dans le bled, les enlèvements et les exécutions vont commencer.*

### 11 AVRIL 1962

*Le ministre d'Etat Louis Joxe, écrivait «La France n'abandonnera pas ceux qui lui sont restés fidèlement attachés». (Ce même ministre notifiait un peu plus tard, le 16 mai, au haut commissaire en Algérie que «toutes initiatives individuelles, tendant à l'installation en métropole de français musulmans, sont strictement interdites» ).*



*Heureusement, bon nombre d'officiers responsables de harkas, passeront outre aux directives officielles ; la France n'assumant plus de responsabilités de maintien de l'ordre, ils s'efforceront de sauver leurs hommes.*

### 12 MAI 1962

*La réaction de Louis Joxe ne se fait pas attendre «Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement, seront en principe renvoyés en Algérie... rechercher les promoteurs et les complices de ces*

*entreprises et prendre les sanctions appropriées».*

### 16 MAI 1962

*Télégramme de Pierre Messmer, Ministre des armées au Commandant supérieur en Algérie «Les supplétifs débarqués en métropole en dehors des autorisations gouvernementales, devront être renvoyés en Algérie»*



*Pierre Messmer*

*Cette interdiction est transmise le jour même par le Ministre des Armées, au Chef du cabinet du Haut Commissaire en Algérie.*

### 23 MAI 1962

*Révélee par la Presse, elle soulève une profonde indignation dans toute la France.*

### 26 MAI 1962

*Le camp du Larzac est mis à la disposition du Secrétaire d'Etat au Rapatriés, par le Ministre des Armées (camp du Bourg Lastic, le 29 juin) et Rivesaltes.*

*L'armée prend en charge l'encadrement des convois et le fonctionnement des camps.*

### 13 JUIN 1962

*Les embarquements officiels commencent enfin, soit 3 mois après les désarmements. La Marine Nationale est mobilisée.*



*camp de transit Harkis, Bône, juin 1962*



*embarquement en camions, direction le port*



*embarquement Harkis et familles...*

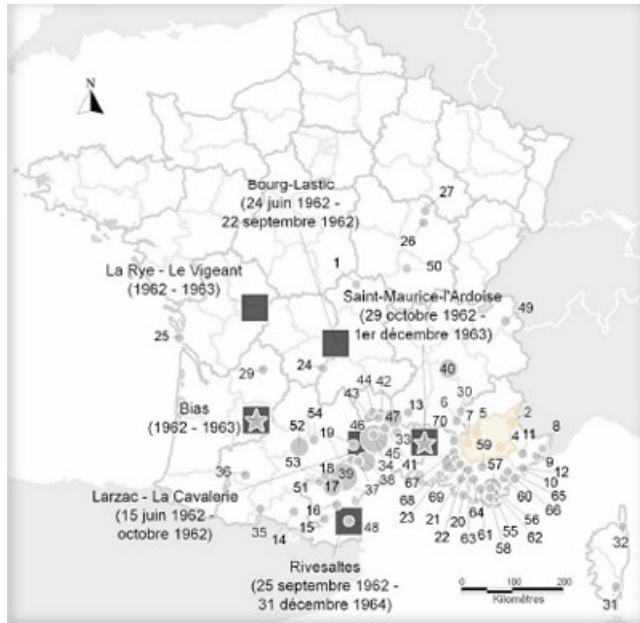


*.... pour la France*





*camp de Rivesaltes*



*carte des principaux camps de Harkis*

21 JUIN 1962

*Le Comité des Affaires Algériennes interdit toute initiative visant à protéger nos forces ou les civils européens et musulmans, sauf en cas de légitime défense ou d'attaque caractérisée. Directive signée par C2G lui-même.*

28 JUIN 1962

*Louis Joxe déclare devant l'Assemblée Nationale :*

*«Les officiers qui veulent ramener leurs hommes font preuve d'un condamnable instinct de propriétaire, exercé sur des personnes dont ils violent la liberté de choix, dans le but de constituer des groupes subversifs».*

03 JUILLET 1962

*On commence à assister à des arrestations massives et des exécutions dans toute l'Algérie.*

15 JUILLET 1962

*Note de Louis Joxe «Il faut rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices de ces entreprises de rapatriement (non autorisées) et de prendre les sanctions appropriées». Messmer ajoute le 19 JUILLET «Les options pour la métropole ne devraient être le fait que de rares exceptions individuelles».*

20 JUILLET 1962

*Les transferts de Harkis vers la France, sont interrompus à la demande du Ministre des Armées, à cette date, 11500 supplétifs et leur familles (comprises) ont été rapatriés en France et installés dans des camps.*

*Pierre Messmer déclare «l'Armée est arrivée à la limite du concours qu'elle peut accorder» et il ajoute «Il semble d'ailleurs que, les intéressés ayant eu le temps et la possibilité d'apprécier les conditions de leur reconversion à la vie civile en Algérie » (on croit rêver! note de Guy).*

## 24 AOÛT 1962

*Sur ordre du Gouvernement, le Général Commandant les forces françaises en Algérie, prescrit de ne plus donner asile aux Harkis dans les casernes, de ne plus procéder à des opérations de recherche de supplétifs et de leurs familles dans les douars.*

*Malgré les demandes répétées du Commandant des forces françaises en Algérie, les rapatriements ne seront à nouveau autorisés qu'à partir du 19 septembre 1962, à la suite d'une intervention du Premier Ministre Georges Pompidou.*

## *4 - Bilan et Conclusion*

*Dans le cadre du plan officiel, 21.000 personnes (Harkis et leurs familles) arrivent dans les camps en France en 1962. 15.000 en 1963, 5500 en 1964 et 65, 1300 ont été libérés des prisons algériennes et rapatriés en France par la Croix Rouge. 6000 soldats de métier, engagés dans l'armée française ont été transférés en France et en Allemagne. Selon les historiens, un nombre quasiment identique de Harkis parvinrent à se réfugier en France avec l'aide de leurs officiers ou individuellement, en dehors du plan officiel.*

*Ce qui nous donne un total de 90.000 personnes (familles comprises).*

*Sur un total de 260.000 soldats musulmans de l'armée française (4 fois plus que dans l'ALN), à peine 10% ont été rapatriés, 60 à 80.000 ont été massacrés en Algérie par le FLN et l'ALN (hypothèse basse).*

*Aujourd'hui, environ la moitié des rescapés sont bien intégrés en France, mais tous se sentent prisonniers d'un piège historique.*

*Le 14 avril 2012, le Président de la République française à reconnu la responsabilité de l' Etat Français dans le drame des Harkis.*

*Cela fait 50 ans que l'on attendait cette reconnaissance.*



*Mes camarades Harkis à Flers  
Ali le Kabyle et Lazari le Chaoui*

*«J'ai tout donné à Madame **la France**, j'ai la carte d'ancien combattant. Mais ça ne m'apporte que des cailloux, ça ne sert à rien»*

*Témoignage d'un Harki, enlevé par le FLN, en avril 62, torturé, 4 ans de prison, évadé et arrivé en France en 1966. Décoré de la Légion d'Honneur en septembre 2010 dans la cour d'honneur des Invalides.*

*«On vous a abandonné, trahis, nous la France, notre France. Vous le dites avec des mots simples. Vous restez fidèles à la France. Vous les survivants vous gardez de l'espérance et cela atténue la tache noire sur le drapeau tricolore. On doit vous dire MERCI. Et que Dieu vous garde. Vive notre France !». Pierre Schoendoerffer, cinéaste militaire en Indochine, réalisateur de films, écrivain.*

*FIN*



*L'auteur à 19 ans, Alger*

*Synthèse Guy Amand, ancien commando parachutiste de l'Air en Algérie, 1958-59*

### ***Bibliographie***

*Le livre blanc de l'armée française en Algérie, Editions Contretemps. Harkis, soldats abandonnés, Editions XO,. Historia magazine . La voix du Combattant. Archives Cinéma des armées / ECPAD.*